

# ANIMATEURS(TRICES) PERISCOLAIRES

## 1) Nature du contrat

- Le Contrat est à durée indéterminé intermittent conclu dans le cadre de l'article 4.7 de la convention collective nationale de l'animation

## 2) Horaires et Rémunération

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis en période scolaire, de 11h45 à 14h30 et de 16h30 à 18h30.
- Les mercredis en période scolaire de 11h30 à 18H30 incluant une pause de 45 minutes.

Soit un total de 25.25 heures hebdomadaire chaque semaine scolaire

- La rémunération est de 10.32€ brut (hors prime spécifique, ancienneté et de préparation) ce qui correspond à une rémunération mensuelle brute lissée de 860.22€ pour un nombre d'heures mensuelles de 83.33 heures.

## 3) Missions

- Animer et encadrer des enfants de 3 à 12 ans pendant les temps d'activités périscolaires
- Permettre à l'enfant d'acquérir les notions d'autonomie, de responsabilisation et de socialisation
- Mener et encadrer des activités adaptées en lien avec le projet éducatif territorial et pédagogique de l'ACLEEA
- Organiser la gestion de l'espace et du matériel
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants
- Etre en capacité de proposer des activités thématique spécifiques (d'expression, culturelles, scientifiques, manuelles, physiques, etc.)

## 4) Savoirs

- BAFA ou BAFA en cours ou tout autre diplôme ou titre équivalent.
- Appréhender les grandes étapes de développement et les rythmes de l'enfant
- Connaître les réglementations de base des ALSH

## 5) Savoir-faire

- Expérience de l'animation auprès des enfants d'âge maternel ou primaire souhaité
- Technique d'encadrement et d'animation d'un groupe d'enfants
- Capacité d'observation et d'écoute

- Connaissance des publics enfants d'âge maternel et/ou primaire
- solliciter les capacités, l'expression et la créativité des enfants
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité

## **6) Savoir être**

- Qualité relationnelle, capacité au travail en équipe pluridisciplinaire
- dynamisme, réactivité, créativité, curiosité, ouverture d'esprit, discrétion, pédagogie, disponibilité.

Le poste est à pourvoir dès que possible, et les candidatures sont à adresser à Madame la présidente de l'ACLEEA par courrier au 2 rue du stade 44610 Indre ou par mail : [contact@acleea.fr](mailto:contact@acleea.fr) avant le 17 septembre 2018.

Pour toutes informations complémentaires contacter Madame Jeanne Gailler 02 40 85 46 18 ou Monsieur David GIRARD au 09 61 25 39 34.